

\$3000.00. Quoique ce changement ait été approuvé par les actionnaires de la Caisse, convoqués en assemblée, tenue le huit mai dernier à son bureau de la Haute-Ville, nous vous demandons de donner votre approbation à la convention intervenue entre la Banque Nationale et la Caisse d'Economie, concernant la vente de notre bâtisse à la Basse-Ville et le transport de ce bureau à celui de la Haute-Ville de Québec.

Nous pouvons croire et espérer que nos nombreux déposants de la ville et du district de Québec voudront bien nous continuer leur confiance, comme par le passé. Les \$250,000.00 payées par les actionnaires sur le fonds social, les \$52,307,66 placées au compte des profits et pertes de la Caisse, la sécurité que leur assure la nature de nos placements, appuyés sur des valeurs incontestables, la garantie additionnelle que leur offre la position financière des actionnaires de la Caisse, sont des titres non équivoques à la confiance publique.

En terminant notre présent rapport nous aimons à constater la parfaite harmonie qui existe parmi tous nos employés, et leur habilité à remplir leurs fonctions respectives.

Le tout humblement soumis,

OL. ROBITAILLE, M. D.,
Président.
Québec, 19 Juin 1882.